Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260303-D0303202652DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trois mars deux mille vingt-six

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 25 février 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BOIVIN Sabrina, BROSSAULT Serge, CADIEU Jean-Paul, COCHERIE Daniel, COCONNIER Vincent, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DEVILLE Danielle, DROUILLÉ Jérémie, GUÉRIN Florence, GUIBOREL Catherine, JOUALLAND Estelle, LE BALC'H Hubert, LEBLANC Marie-Christine, LECLAIR Catherine, PERCHAIS Éric, PICOT Sonia.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur BOUCHONNEAU Romain (procuration à Madame PICOT Sonia), Madame LEVIEUX Élise.

ABSENTS NON EXCUSÉS : Monsieur BARTEAU Vincent, Madame DUGUÉPÉROUX Carole.

SECRÉTAIRE : Madame DEVILLE Danielle

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 25
. présent(s) ou représenté(s) : **22**
. absent(s) et non représenté(s) : **3**

OBJET : PARC BEL-AIR
Guinguette éphémère – Tarif d'occupation du domaine public

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260303-D0303202652DE-DE

Délibération N°2026/52 du Conseil Municipal du 3 mars 2026
Publiée le 13 mars 2026

PARC BEL-AIR
Guinguette éphémère – Tarif d'occupation du domaine public

Pendant la période estivale, une guinguette éphémère, installée dans le Parc Bel-Air et gérée par la société Le Plan B, proposera un bar et une petite restauration, ainsi que des animations ponctuelles.

La guinguette sera ouverte du mercredi au dimanche du *30 avril* au *15 septembre 2026*.

Dans le cadre de cette occupation du domaine public, il convient de déterminer un tarif particulier d'occupation du domaine public comprenant :

- L'occupation du conteneur et de blocs WC,
- La terrasse,
- Un forfait eau et électricité.

La commission 3 propose un tarif forfaitaire mensuel de 300 euros pour l'année 2026.

Suite à la présentation du sujet en commission 3 du *4 février 2026*,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

1°) D'AUTORISER l'occupation du Parc Bel-Air par la guinguette éphémère d'avril à septembre 2026 ;

2°) DE FIXER un tarif particulier d'occupation du domaine public à 300 euros par mois ;

3°) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,



Teddy RÉGNIER

La Secrétaire de séance,
Danielle DEVILLE



Nombre d'élus présents ou représentés : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstentions : 0	Ne participe(nt) pas au vote : 0